

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
A/17/055**

Le Maire de Serres-Castet,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code Général de la Route et notamment son article R.411-8,

VU la demande du 5 mai 2017 de l'entreprise COLAS Sud-Ouest – Agence Béarn – 84, rue Gère Belesten 64121 Serres-Castet,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité à l'occasion de travaux de création d'un giratoire à l'intersection des chemins de Liben, du Pescadou et des Barthes,

ARRETE

Article 1^{er} – Du mercredi 10 mai 2017 au lundi 31 juillet 2017 inclus, la circulation sera réglementée de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, par alternat au Chemin de Liben, à l'intersection avec les chemins du Pescadou et des Barthes.

La circulation sera régulée soit par feux tricolores, soit manuellement par piquets précédés d'une signalisation d'approche.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétro-réfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

La vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits au droit du chantier.

Article 2^e - En dehors des horaires de travail, la nuit et les week-ends, une signalisation de danger appropriée au chantier (incluant des feux clignotants) sera mise en place.

Article 3^e - La pré signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité de l'entreprise COLAS Sud-Ouest – Agence Béarn – 84, rue Gère Belesten 64121 Serres-Castet.

Article 4^e - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^e - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lescar et de Serres-Castet,
- Monsieur le Gérant de l'entreprise COLAS Sud-Ouest – Agence Béarn – 84, rue Gère Belesten 64121 Serres-Castet.

Article 6^e - Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituels.

Fait à Serres-Castet, le 5 mai 2017



Jean-Yves Courrèges

